



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Points 4 et 13 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Rôle du Conseil économique et social dans l'application  
et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes  
conférences et réunions au sommet organisées  
sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : statistique

**Rapport complet de la Commission de statistique  
sur les travaux visés à la section E du chapitre VI  
de son rapport relatif à sa trente-troisième session  
et sur les indicateurs de base pour l'application  
et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux  
des textes issus des grandes conférences et réunions  
au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation  
des Nations Unies, y compris le rapport sur les indicateurs  
portant sur les moyens d'application**

---

\* E/2003/100.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1–6	3
I. Évaluation technique et rationalisation des séries d'indicateurs .....	7–12	4
II. Examen des nouveaux indicateurs utilisés dans le système des Nations Unies ...	13–15	6
III. Indicateurs relatifs aux moyens d'application .....	16–18	7
IV. Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies .....	19–24	8
V. Renforcement des capacités statistiques nationales .....	25–27	9
VI. Points à examiner .....	28	10
<b>Annexe</b>		
Document de référence : résolutions et décisions du Conseil économique et social et rapports présentés au Conseil et à la Commission de statistique .....		12

## Introduction

1. La Division de statistique a établi le présent rapport pour donner suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa décision 2002/311, en date du 19 décembre 2002. On y trouve un bref exposé consacré aux débats tenus par le Conseil et la Commission de statistique sur les indicateurs de base dans les années qui ont précédé ainsi que des observations sur des problèmes soulevés par le Conseil dans sa résolution 2000/27, en date du 28 juillet 2000. Dans chaque section, la Division a formulé des propositions quant aux orientations à suivre.

2. C'est en 1998 que le Conseil économique et social et la Commission de statistique ont commencé à s'intéresser aux indicateurs de base relatifs aux conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera en annexe au présent rapport une liste des décisions et résolutions du Conseil et des rapports présentés au Conseil et à la Commission sur la question.

3. À sa session de fond de 2000, le Conseil économique et social a réaffirmé l'intérêt qu'il porte aux indicateurs statistiques relatifs aux suites données aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues dans les années 90. Par sa résolution 2000/27, il a réitéré les recommandations qu'il avait formulées dans une résolution antérieure sur les indicateurs (résolution 1999/55, sect. II, du 30 juillet 1999) et a repris nombre des thèmes qui y étaient abordés. Il a notamment insisté sur l'importance que revêtent : a) le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement en vue de répondre de façon durable aux besoins existant en matière d'indicateurs de développement; b) l'examen technique des indicateurs relatifs aux suites données aux textes issus des conférences afin de choisir une série restreinte d'indicateurs communs; c) les indicateurs relatifs aux moyens d'application et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement; d) la constitution de réseaux.

4. À sa trente-deuxième session en 2001, la Commission de statistique a accepté l'invitation que lui avait adressée le Conseil économique et social de servir d'organe de liaison intergouvernemental pour l'examen des indicateurs des suites données aux textes issus des conférences et a estimé que cette fonction lui permettrait d'apporter une contribution d'ordre technique au débat actuellement mené sur les indicateurs. Elle s'acquitte de cette fonction au niveau mondial et offre des avis techniques qui peuvent aider le Conseil à formuler des orientations générales quant aux moyens de mesurer les progrès accomplis dans l'application des textes issus des grandes conférences dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Afin de mettre à profit les compétences des États Membres en matière de statistiques, le Président de la Commission a nommé un groupe consultatif d'Amis de la présidence chargé de procéder à une évaluation approfondie de tous les indicateurs concernant les suites données aux textes issus des conférences tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux directives du Conseil, le groupe consultatif a également reçu pour mission de formuler des recommandations ayant trait à une liste restreinte d'indicateurs et des propositions portant sur la création d'un mécanisme d'examen statistique de tout futur indicateur.

5. Le groupe consultatif d'Amis de la présidence a présenté un rapport à la Commission de statistique à sa trente-troisième session, en 2002, qui était consacré à une évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.3/2002/26). La Commission a examiné le rapport des Amis de la présidence en même temps que le rapport du Secrétaire général relatif à l'harmonisation des indicateurs de développement (E/CN.3/2002/25) et un rapport de consultant<sup>1</sup> portant sur les indicateurs relatifs aux moyens d'application. La Commission a pris connaissance avec intérêt du rapport des Amis de la présidence<sup>2</sup>; s'est félicitée des nombreuses consultations tenues entre les États Membres à l'initiative du groupe consultatif; et a accueilli favorablement le schéma d'indicateurs répartis selon trois niveaux de priorité et les évaluations techniques publiées sur les pages Web de la Division de statistique du Secrétariat. Elle a également souscrit aux recommandations énoncées dans le rapport et a estimé comme le groupe consultatif que les indicateurs concernant certains domaines (par exemple les droits de l'homme et la bonne gouvernance) étaient plutôt d'ordre qualitatif et ne pouvaient donc pas faire l'objet d'une évaluation technique de la part du groupe.

6. Se fondant sur le rapport des Amis de la présidence et sur les décisions prises par la Commission à sa trente-troisième session en 2002, la Division de statistique a établi un rapport du Secrétaire général à l'intention du Conseil économique et social, intitulé « Rapport intérimaire sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies » (E/2002/53), dans lequel elle abordait toutes les questions soulevées dans la résolution E/2000/27 du Conseil. On trouvera dans les sections qui suivent un exposé concernant ces questions ainsi qu'une brève synthèse des débats tenus au niveau international.

## **I. Évaluation technique et rationalisation des séries d'indicateurs**

7. Le Conseil économique et social a invité la Commission de statistique, en sa qualité d'organe technique faisant autorité, à formuler des recommandations concernant une liste restreinte d'indicateurs relatifs au suivi de l'application des textes issus des conférences. À cette fin, la Commission a créé un groupe consultatif d'Amis de la présidence de la Commission. D'éminents statisticiens représentant 34 États Membres ont contribué aux travaux de ce groupe consultatif et ont établi un rapport analytique très fouillé assorti de recommandations détaillées. Le groupe consultatif s'est tout particulièrement attaché à proposer des mécanismes de nature à encourager les États Membres à s'associer à la mise au point d'indicateurs statistiques utilisables aux échelons mondial et national. Le groupe a présenté son rapport (E/CN.3/2002/26) à la Commission à sa trente-troisième session. La Commission a souscrit aux recommandations du groupe consultatif et recommandé que le rapport soit transmis au Conseil.

8. Comme suite à la demande concernant l'établissement d'une liste restreinte d'indicateurs, le groupe d'Amis de la présidence a mis au point un schéma où les indicateurs sont répartis selon trois niveaux de priorité, chaque niveau regroupant une quarantaine d'indicateurs statistiques. Il a aussi insisté sur le fait que le schéma devrait être révisé afin de tenir compte de l'évolution des besoins qui se dessineront lors des réunions au sommet et grandes conférences à venir. La Commission de statistique a donc créé un Comité consultatif chargé des indicateurs de développement, qui se compose de 13 responsables d'organismes nationaux de statistique. Le Comité a pour objectif principal d'adapter périodiquement le schéma d'indicateurs proposé par les Amis de la présidence dans leur rapport de façon à répondre aux besoins qui se feront jour lors des réunions au sommet et grandes conférences organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et à prendre en considération les indicateurs mis au point par les organismes internationaux et l'évolution des normes techniques. Par exemple, dans le cadre des suites à donner aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août-septembre 2002, la Division de statistique entamera des consultations avec les parties intéressées (organismes des Nations Unies, organes intergouvernementaux et spécialistes techniques) afin d'évaluer au point de vue technique les indicateurs jugés indispensables et ceux qui auront été proposés, en se fondant sur les orientations formulées par le Comité consultatif.

9. Le groupe consultatif des Amis de la présidence a tenu compte dans son analyse technique de la série d'indicateurs de développement décrite dans l'annexe au rapport du Secrétaire général relatif au plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session et a estimé que nombre de ces indicateurs correspondaient aux indicateurs ayant un rang de priorité élevé proposés dans son schéma à trois niveaux. Cependant, il a aussi formulé des réserves au vu du manque de clarté de certains indicateurs et des lacunes méthodologiques existantes, qui expliquent pourquoi les données font cruellement défaut pour de nombreux pays. À sa session de 2002, la Commission de statistique s'est déclarée préoccupée par le fait que la série d'indicateurs relative aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire était établie dans le cadre d'un processus parallèle auquel les pays ne participaient pas suffisamment et qui se déroulait sans coordination avec les initiatives qu'elle avait lancées afin de donner suite aux résolutions du Conseil économique et social concernant les indicateurs<sup>3</sup>. Elle a demandé qu'en 2003, l'on poursuive sur la voie de l'harmonisation et de la hiérarchisation.

10. Afin de faire converger les différentes initiatives, la Commission de statistique a demandé à son Comité consultatif chargé des indicateurs de développement de prêter une attention particulière aux métadonnées relatives aux indicateurs du Millénaire et de rationaliser ces indicateurs afin de les rendre plus aisément comparables et plus transparents. Améliorer la base de données regroupant les métadonnées relatives aux indicateurs du Millénaire ira dans le sens d'une plus grande transparence et permettra de régler les problèmes théoriques et méthodologiques en suspens. Par ailleurs, l'existence de métadonnées très étoffées assorties de notes détaillées concernant les bases théoriques et méthodologiques facilitera le travail des pays qui souhaitent évaluer et renforcer leur capacité d'établir certains indicateurs.

11. À sa trente-quatrième session tenue du 4 au 7 mars 2003, la Commission de statistique a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux indicateurs du suivi de la réalisation de l'objectif 8 (mise en place d'un partenariat mondial pour le développement); recommandé que les pays développés établissent des rapports nationaux sur les progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris par eux d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>4</sup>; et recommandé en outre qu'au moins un de ces rapports soit établi par chaque pays développé d'ici à 2004, à temps pour l'étude d'ensemble que doit établir le Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement en 2005<sup>5</sup>. Ainsi qu'il a été dit plus haut, il y a lieu d'encourager la coordination des initiatives relatives aux différentes séries d'indicateurs actuellement utilisées au niveau mondial. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, cela signifie faire converger les deux séries d'indicateurs demandées pour l'une par le Conseil économique et social et pour l'autre par l'Assemblée générale. Le Comité consultatif vise à améliorer les métadonnées applicables aux indicateurs du Millénaire.

12. À cet égard, la Division de statistique travaille en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires membres du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'établir les rapports de pays sur les objectifs du Millénaire en matière de développement. Elle a ainsi pris part aux ateliers de formation organisés par le PNUD afin d'aider les équipes de pays à établir les rapports nationaux. La Division estime que cette collaboration permettra de mieux cerner les besoins des pays en matière de statistiques et d'inscrire les activités d'établissement de rapport sur les objectifs du Millénaire en matière de développement dans le cadre des programmes statistiques nationaux.

## **II. Examen des nouveaux indicateurs utilisés dans le système des Nations Unies**

13. Dans son évaluation technique des indicateurs, la Commission de statistique est parvenue à la conclusion que le travail de définition de nouveaux indicateurs devait commencer dès le stade des préparatifs de toute grande conférence ou réunion au sommet et associer les responsables de l'élaboration des politiques et les statisticiens des organisations internationales aussi bien que des États Membres. Il devait s'inscrire dans le cadre plus général de la totalité des besoins en matière d'indicateurs. Les besoins nouveaux devaient donc être définis compte tenu de ceux qui étaient déjà établis. Les experts ont souligné que l'élaboration de nouveaux indicateurs devait être compatible avec les besoins nationaux de statistiques liés aux politiques nationales, et tenir compte de la capacité statistique des pays en la matière. Les statisticiens nationaux devaient également être associés à ce processus. En outre, étant plus proches des données brutes, ils étaient particulièrement bien placés pour connaître les caractéristiques techniques des indicateurs, savoir si tel ou tel indicateur proposé existait déjà et apprécier les aspects relatifs à la collecte des données et aux ressources.

14. Afin que ces principes généraux puissent se traduire par des mesures concrètes, la Commission de statistique recommande que les préparatifs des réunions au sommet et grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies fassent l'objet de larges consultations, auxquelles participeraient tant les responsables de l'élaboration des politiques que les statisticiens des organisations internationales, notamment ceux de la Division de statistique du Secrétariat. La Division, qui entretient des rapports étroits avec les organismes nationaux de statistique, devrait veiller à ce que les statisticiens nationaux soient consultés au stade de la mise au point, compte dûment tenu de la répartition géographique. Les propositions concernant de nouveaux indicateurs devraient être présentées à la Commission, et celle-ci serait chargée de faire rapport sur la question au Conseil économique et social.

15. Lors de la mise au point des indicateurs, il conviendra de se référer aux niveaux de priorité définis dans le schéma (voir E/CN.3/2002/26) auquel la Commission de statistique a souscrit à sa trente-troisième session.

### III. Indicateurs relatifs aux moyens d'application

16. Le fait que les décideurs aient de plus en plus besoin d'indicateurs ayant trait aux moyens d'application appelle une action sur deux fronts. Il s'agit tout d'abord de définir une liste restreinte d'indicateurs susceptibles d'être largement utilisés par les organes politiques de l'ONU et par les médias. Le Comité consultatif chargé des indicateurs de développement devra se pencher sur la question à titre prioritaire. Il faut ensuite disposer des capacités voulues pour établir ces indicateurs avec une précision suffisante. Il y a lieu de hiérarchiser les priorités afin de ne pas accabler les pays qui doivent renforcer leurs capacités statistiques.

17. Soucieuse d'affiner les indicateurs relatifs aux moyens d'application, la Division de statistique a confié à un spécialiste des statistiques et des questions de développement le soin de réaliser une étude théorique consacrée à l'objectif 8 (mise en place d'un partenariat mondial pour le développement) et aux textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002). Elle a permis de définir 17 grandes catégories concernant les moyens d'application (par exemple, les macroressources en matière d'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette, le commerce international, l'approbation et la ratification des traités, l'octroi de l'APD en fonction d'objectifs précis, les investissements étrangers directs, etc.). Des indicateurs ont déjà été élaborés dans certains cas et sont actuellement en train d'être regroupés. L'étude contient une liste de ces indicateurs avec mention des différentes sources. S'agissant des domaines pour lesquels des indicateurs font encore défaut, l'auteur de l'étude s'est employé à évaluer la nature et l'ampleur des travaux à mener.

18. Il est proposé que, dans le cadre de ses activités concernant les implications en matière de statistiques des grandes conférences et réunions au sommet organisées récemment par l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif chargé des indicateurs attache une attention particulière à la Conférence internationale sur le financement du développement et recense, avec le secrétariat chargé des suites à donner aux textes issus de la Conférence, lequel se trouve au Département des affaires économiques et sociales du

**Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les indicateurs qui existent déjà et ceux qui devront être mis au point pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Conférence. Le Comité devra s'acquitter de cette tâche en consultation avec toutes les parties prenantes.**

#### **IV. Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies**

19. La Division de statistique s'acquitte de son rôle de coordonnateur des activités statistiques dans le système des Nations Unies dans le cadre de deux mécanismes : elle assume les fonctions de secrétariat du tout nouveau Comité de coordination des activités statistiques et elle a été chargée de la coordination des communications statistiques qui serviront à l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

20. La réforme du Comité administratif de coordination (CAC) a donné lieu à la création du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et a entraîné la dissolution des sous-comités du CAC, y compris celui chargé des activités statistiques. Toutefois, sur la demande de la Commission de statistique, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les entités homologues dans le système des Nations Unies ont examiné différentes façons de continuer à coopérer étroitement afin d'échanger des données et des métadonnées et ont ainsi créé le Comité de coordination des activités statistiques, qui a tenu sa première réunion en mars 2003.

21. À sa trente-quatrième session, la Commission de statistique a décidé qu'il convenait de continuer à harmoniser et à hiérarchiser les indicateurs de développement, notamment ceux relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement, et les indicateurs décrits dans le schéma recommandé par les Amis de la présidence auquel la Commission a souscrit à sa trente-troisième session.

22. La Commission de statistique a souligné que : a) les listes d'indicateurs recommandés au niveau international devraient être adaptées à la situation économique et sociale et aux priorités des pays et prendre en compte les capacités statistiques nationales et la nécessité d'engager de façon échelonnée un programme pratique de renforcement des activités statistiques; b) les organismes nationaux de statistique devraient jouer un rôle moteur dans l'établissement des rapports de pays<sup>6</sup>.

23. La Division de statistique intervient de façon concrète dans un autre domaine puisqu'elle joue un rôle de chef de file dans le cadre de l'établissement des rapports annuels présentés à l'Assemblée générale afin de l'informer des progrès accomplis au regard des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle collecte l'information statistique nécessaire à l'établissement de ces rapports périodiques, puisant pour ce faire dans les sources statistiques mondiales et dans les analyses réalisées au niveau mondial par les organismes des Nations Unies. Les données sont publiées sur les pages Web de la Division (<[http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi\\_goals.asp](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp)>) et peuvent être consultées par les organismes nationaux et internationaux de statistique, les gouvernements et le public. La Division de statistique s'emploie à rassembler une

documentation complète lorsqu'elle collecte ces données et compte sur le fait que les organismes partenaires s'assurent de la fiabilité et de l'exactitude de leurs sources nationales.

24. Si la coopération interinstitutions progresse, comme l'atteste les exemples cités ci-dessus, il n'en reste pas moins que la coordination des activités des services de statistiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies doit s'inscrire dans le long terme et faire l'objet d'un souci constant. Les États Membres ont encore le sentiment d'être submergés par les questionnaires que leur envoient les organismes internationaux et s'inquiètent de la présence d'incohérences dans les données publiées, incohérences qui se manifestent d'un organisme à un autre ou entre les publications nationales et internationales. Certes, on est parvenu à réduire dans une certaine mesure les demandes soumises aux organismes nationaux de statistique, par exemple au moyen d'accords de partage des données, mais il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme capable de coordonner efficacement l'envoi de questionnaires et les méthodes d'estimation et d'agrégation des données. À la suggestion de la Commission de statistique, la Division de statistique a demandé aux États Membres de porter à son attention les cas où des activités de collecte des données se recoupaient. Elle continuera à signaler les problèmes qui se posent et usera de son autorité technique pour encourager les parties prenantes à coopérer et à harmoniser leurs pratiques.

## **V. Renforcement des capacités statistiques nationales**

25. À l'heure actuelle, les organismes nationaux de statistique n'ont pour la plupart pas les moyens de répondre à la demande nationale et internationale en matière d'indicateurs et de données statistiques de référence. Il y a donc lieu de renforcer les capacités statistiques, notamment dans les pays en développement. La Commission de statistique examine périodiquement la question du renforcement des capacités statistiques. À sa trente-troisième session en 2002, elle a souligné que les initiatives de renforcement des capacités et les activités de coopération technique menées dans ce domaine devaient s'inscrire dans le cadre des politiques nationales de développement. Elle a insisté sur la nécessité de créer une demande en matière de statistiques de sorte que les pays mobilisent des ressources suffisantes pour se doter des moyens voulus. La Commission a estimé que pour atteindre ces objectifs, il fallait toucher des utilisateurs très divers, y compris les décideurs, les médias, les organismes de recherche, les universités et le grand public. Elle a en outre souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et d'évaluations critiques mutuelles qui retiennent l'attention. La Division de statistique a continué, en étroite coopération avec les organismes de financement et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, d'appuyer les efforts faits par les pays pour se doter de capacités statistiques, notamment au moyen de services consultatifs et d'ateliers de formation. Toutefois, nombre de pays ont encore un long chemin à parcourir pour étoffer les moyens dont ils disposent.

26. Pour tenter de mobiliser des ressources aux fins du renforcement des capacités statistiques et encourager la coordination des programmes en la matière, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Secrétariat de l'ONU et un certain nombre de donateurs bilatéraux ont créé un consortium qu'ils ont appelé Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle

(PARIS 21). Il s'agit à la fois d'un forum et d'un réseau mondial dont le propos est d'encourager, d'orienter et de faciliter les activités de renforcement des capacités statistiques et d'appuyer l'utilisation des statistiques. PARIS 21 insiste tout particulièrement sur les échanges entre utilisateurs et producteurs de statistiques. Ses activités sont fixées pendant la session annuelle du Consortium et de son comité directeur qui se compose de représentants des pays en développement et des pays en transition, de donateurs et d'organisations internationales. Le Consortium est coprésidé par un membre du Bureau de la Commission de statistique et par le Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD). Le secrétariat de PARIS 21 fait rapport tous les ans à la Commission sur son programme de travail.

**27. Toutefois, le renforcement des capacités statistiques doit recevoir une attention accrue, notamment de la part des gouvernements, c'est-à-dire des décideurs politiques. La Commission de statistique engage le Conseil économique et social et les donateurs internationaux à tenir compte de la nécessité de soutenir et d'étoffer les capacités statistiques de base des États Membres, infrastructure statistique comprise, toute activité des donateurs en matière de statistiques devant viser les besoins nationaux comme internationaux en matière de statistiques. À cet égard, elle recommande en outre que le Conseil, les organisations internationales et les donateurs encouragent le recours aux statistiques de façon qu'elles sous-tendent la formulation des politiques et la bonne gestion des affaires publiques.**

## **VI. Points à examiner**

28. Le Conseil économique et social souhaitera peut-être :

**a) Prendre acte des arrangements relatifs à l'évaluation technique et à la rationalisation des indicateurs;**

**b) Prendre note du fait que de par l'importance que les indicateurs revêtent au point de vue statique et sur le plan politique, il importe que les organisations internationales se consultent;**

**c) Prendre note des arrangements tenant compte des indicateurs relatifs aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire;**

**d) Prendre acte des mécanismes permettant de produire tout nouvel indicateur issu des activités du système des Nations Unies, et plus particulièrement des grandes conférences et réunions au sommet;**

**e) Prendre note des arrangements qui sont mis en place en vue de la mise au point d'indicateurs relatifs aux moyens d'application;**

**f) Prendre acte du fait que le renforcement des capacités statistiques est une étape indispensable dans de nombreux pays, notamment les pays en développement, s'ils veulent pouvoir collecter l'information qui leur est demandée à l'appui des indicateurs de développement;**

**g) Recommander que le Conseil, en collaboration avec les organisations internationales et les donateurs, encouragent le recours aux statistiques de façon qu'elles sous-tendent la formulation des politiques et la bonne gestion des affaires publiques.**

*Notes*

- <sup>1</sup> Document d'information présenté à la Commission de statistique à sa trente-troisième session (2002) (<<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc02/indicators-ps.pdf>>).
- <sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24)*, par. 66 a).
- <sup>3</sup> Ibid., par. 66 d).
- <sup>4</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- <sup>5</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chap. V, sect. B, par. 4 c)
- <sup>6</sup> Ibid., par. 4 f) i) et ii).

## Annexe

### **Documents de référence : résolutions et décisions du Conseil économique et social et rapports présentés au Conseil et à la Commission de statistique**

#### **1. Résolutions et décisions du Conseil économique et social**

Décision 2002/311	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-troisième session et rapport intérimaire du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
Résolution 2000/27	Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
Résolution 1999/55 (sect. II)	Intégration et coordination de l'application et du suivi des résultats des grandes conférences et des sommets des Nations Unies
Décision 1998/290	Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

#### **2. Rapports présentés au Conseil économique et social**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
E/2002/53	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
E/2000/60	Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
E/1999/11	Rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies : examen critique de la mise au point d'indicateurs dans le contexte du suivi des conférences

### 3. Rapports présentés à la Commission de statistique

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
E/CN.3/2003/21	Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire
E/CN.3/2002/26	Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique : évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies
E/CN.3/2002/25	Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs de développement
E/CN.3/2001/16	Rapport du Secrétaire général sur les activités et plans de la Division de statistique de l'ONU et de la Commission de statistique à l'appui de l'harmonisation et de la rationalisation des indicateurs
E/CN.3/2000/15	Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs du développement dans le système des Nations Unies
E/CN.3/1999/14	Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs du développement dans le système des Nations Unies

---